



HAL
open science

Exil, passage et refuge. Regards historiques sur le monde actuel

Hélène Thiollet

► **To cite this version:**

Hélène Thiollet. Exil, passage et refuge. Regards historiques sur le monde actuel. Mondes et migrations, 2025, 1348, pp.8-15. <10.4000/13ln9>. <hal-05067741>

HAL Id: hal-05067741

<https://sciencespo.hal.science/hal-05067741v1>

Submitted on 14 May 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-SA 4.0 - Attribution - ShareAlike - International License

Exil, passage et refuge. Regards historiques sur le monde actuel

Hélène Thiollet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mondesmigrations/286>

DOI : 10.4000/13In9

ISSN : 3076-6338

Éditeur

Établissement public du Palais de la Porte Dorée – Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2025

Pagination : 8-15

ISSN : 3075-6812

Ce document vous est fourni par SciencesPo Paris



Référence électronique

Hélène Thiollet, « Exil, passage et refuge. Regards historiques sur le monde actuel », *Mondes & Migrations* [En ligne], 1348 | 2025, mis en ligne le 01 janvier 2025, consulté le 14 mai 2025. URL : <http://journals.openedition.org/mondesmigrations/286> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/13In9>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Exil, passage et refuge.

Regards historiques sur le monde actuel

Hélène Thiollet, attachée de recherche, CNRS, CERI Sciences Po¹.

Les conflits qui ont émaillé le XX^e et le début du XXI^e siècle ont jeté sur les routes des millions d'exilés, faisant de l'exil une réalité non plus exceptionnelle ou une anomalie, mais la condition d'une population de centaines de millions de personnes à travers l'histoire. Alors que le nombre des personnes déplacées par la violence dépasse cent vingt millions en 2024, dont trente-huit millions de réfugiés, les politiques migratoires et – dans une certaine mesure aussi – les politiques d'asile semblent sinon de plus en plus restrictives partout, du moins de plus en plus sélectives². Les politiques de frontières se durcissent et rendent plus difficile, coûteux et dangereux pour certains migrants l'accès aux pays européens. C'est le cas même pour certains demandeurs d'asile, en théorie autorisés à franchir les frontières sans titre de voyage au regard de la convention de Genève de 1951³. Alors que les exilés fuient les persécutions et la guerre dans leurs pays d'origine, c'est aux frontières de l'Europe et en Europe que certains se retrouvent souvent confrontés à d'autres périls : les

passages de frontière et le refuge dans des pays signataires de la convention de Genève deviennent des espaces incertains, voire dangereux. La protection juridique des exilés est mise en œuvre de manière discrétionnaire, et ce malgré l'article 4 de la convention qui interdit les discriminations d'origine.

Des politiques publiques, au lieu d'être universelles⁴, se sont révélées discrétionnaires. Elles ont différencié, par exemple, les cas des réfugiés syriens de 2015 et des réfugiées ukrainiennes de 2022⁵, appliquant aux secondes un droit de passage sans entraves vers l'Europe et une protection temporaire quasi automatique (directive 2001/55/CE). Dans ce contexte, les exilés ne peuvent compter exclusivement sur les États pour être sauvés et protégés ; ce sont des acteurs non étatiques qui souvent sauvent et protègent.

1. Ce dossier est le produit du travail mené dans le cadre du projet PACE, « La politique des crises migratoires en Europe », financé par l'Agence nationale de la recherche et coordonné par Hélène Thiollet entre 2018 et 2023. Il émane de la conférence finale du projet qui a eu lieu au Musée national de l'histoire de l'immigration et à Sciences Po les 14 et 15 septembre 2023.

2. Hein de Haas, Katharina Natter, Simona Vezzoli, « Growing restrictiveness or changing selection? The nature and evolution of migration policies », in *International Migration Review*, vol. 52, n° 2, 2018. Url : <https://doi.org/10.1111/imre.12288>.

3. Convention de Genève, Article 31. – Réfugiés en situation irrégulière dans le pays d'accueil, 1 : « Les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulières. »

4. Convention de Genève Article 3. – Non-discrimination : « Les États contractants appliqueront les dispositions de cette Convention aux réfugiés sans discrimination quant à la race, la religion ou le pays d'origine. »

5. François Gemenne, Hélène Thiollet, « L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile », in *Hommes & Migrations*, n° 1337, 2022, pp. 180-184. Url : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.14062>.

Alors que dans le cas de la crise européenne du printemps 2015, l'attention de la recherche s'est souvent focalisée sur les politiques migratoires de l'Union européenne, révélant leurs impasses et l'échec de la collaboration entre États pour « gérer la crise », le rôle des acteurs non étatiques dans la crise a été bien moins étudié. C'est pourtant d'une crise de l'accueil et de la solidarité européenne et internationale dont l'Europe faisait l'expérience⁶. Mais les États et l'UE n'ont pas seulement fait défaut, leurs politiques migratoires ont aussi manufacturé une crise du refuge en criminalisant le passage et le sauvetage des exilés⁷. Les contributions rassemblées dans ce dossier et les travaux du projet PACE dont ce dossier est issu

s'intéressent aux acteurs non étatiques de l'exil, du passage et du refuge plutôt qu'à la construction et à la « gestion » des crises migratoires par les États.

Économies morales de l'exil, du passage et du refuge

Au-delà de la distinction entre actions publiques et privées, ce sont aussi les représentations des migrants et même des exilés qui sont de plus en plus négatives, notamment du fait de la diffusion de rhétoriques de crise qui associent la migration et l'exil à des dangers ou à des menaces sécuritaires à l'intérieur des sociétés ou entre pays.

Les tropes xénophobes et le rejet des étrangers ne sont pas chose nouvelle ni en Occident ni ailleurs, mais, dans ce contexte, la question du passage et du refuge, du rôle des exilés eux-mêmes et de ceux qui les accueillent ou les protègent devient l'objet de controverses de plus en plus violentes et d'une politisation accrue. Médias et politiques publiques se

6. Céline Cantat, « Répression, négligence et solidarité. Quel accueil pour les migrants en Hongrie ? », in Annalisa Lendaro, Claire Rodier, Yuri Lou Vertongen (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, pp. 273-298.

7. Pinar Selek, Daniela Trucco, *Le manège des frontières. Criminalisation des migrations et solidarités dans les Alpes-Maritimes*, Paris, Le passager clandestin, 2020.

focalisent largement sur la distinction entre réfugiés supposés « vrais » et migrants clandestins, sur l'illégalité des passages et des passeurs, et sur le coût de l'accueil et de l'intégration. Les États s'arc-boutent sur des objectifs d'endiguement de l'immigration dite « clandestine », sans toujours vouloir renoncer aux engagements moraux et juridiques de la protection des exilés, se plaçant ainsi dans des situations contradictoires, voire devant des dilemmes politiques et éthiques⁸. Témoins de ces contradictions, les procès menés par des associations de société civile contre les pratiques de refoulement qui provoquent la mort des exilés et des autres migrants en Méditerranée, d'une part⁹, et, d'autre part, les poursuites contre les associations, les organisations non gouvernementales (ONG) et les individus accusés de collusions avec les passeurs de migrants lorsqu'ils pratiquent le sauvetage en mer, sur terre, ou l'accueil de personnes exilées sans papier¹⁰.

Entre procès stratégiques pour faire évoluer les politiques et criminalisation de la solidarité et de l'aide humanitaire¹¹, l'arme juridique est utilisée pour contraindre ou transformer non seulement les

pratiques, mais aussi l'économie morale¹² des passages de frontières et du refuge. Par « économie morale », on n'entend pas seulement le cadre normatif dans lequel se déploient les pratiques et les politiques, mais aussi les sentiments et les émotions des personnes qui les incarnent, qu'elles soient exilées elles-mêmes, aidantes, ou simples observatrices des expériences de l'exil¹³. C'est bien le sentiment de justice et d'injustice, de danger ou de sécurité pour les personnes migrantes et les sociétés qui les accueillent que reflètent les débats politiques et les conflits juridiques et éthiques autour de l'exil, autant que leur régulation.

Usage politique de la comparaison historique

Devant ces contradictions, je trouve dans le texte de Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel* (1931), une inspiration pour interpréter ces contradictions souvent pensées – à tort – comme actuelles. Le texte de Valéry éclaire l'usage qui peut être fait de l'histoire pour mieux comprendre ces contradictions « actuelles ». Il y parle de l'Europe et de la France comme terres d'immigration et d'asile. Valéry part de l'hypothèse que l'histoire donne à l'avenir les moyens d'être pensé¹⁴. Deux notions doivent être clarifiées pour lesquelles Valéry propose des définitions que j'ai retenues dans le cadre de ce dossier. On a, d'une part, l'idée que l'histoire est la « sélection, la classification, l'expression » issues « d'analyse et de décisions explicites » appliquées à la « quantité des événements ou des états qui dans le passé ont pu tomber sous le sens de quelque témoin ». L'histoire nous donne donc les moyens de penser les façons dont les individus, les organisations non étatiques rencontrent les exilés et déterminent leur rapport à eux. Elle nous invite aussi à penser la façon dont les exilés déterminent leur rapport aux individus dans les sociétés qu'ils ou elles traversent ou celles dans lesquelles ils ou elles trouvent refuge. D'autre part, Valéry rappelle que la politique « consiste après tout

8. Sergio Carrera, Elspeth Guild (dir.), *Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings: Policy Dilemmas in the EU*, Bruxelles, Centre for European Policy Studies (CEPS), 2016.

9. Voir, par exemple, les actions en justice initiées notamment par l'ONG Front-Lex contre l'agence Frontex et ses directeurs Aija Kalnaja et Fabrice Leggeri. Url : <https://www.front-lex.eu/about>.

10. On pense, par exemple, au premier procès médiatisé en matière de criminalisation de l'aide humanitaire et de la solidarité impliquant Borderline Europe en Italie (2004-2009). Les fondateurs de l'ONG Stefan Schmidt et Elias Bierdel, arrêtés en 2004 après avoir sauvé des personnes migrantes en mer, furent acquittés en 2009 après cinq ans de bataille juridique. Plus médiatiques, les procès – qui ont généralement mené à un acquittement des personnes incriminées – en Italie contre les associations MSF, Save the Children et l'ONG allemande Jugend Rettet (2017-2024), ou contre le maire de la ville italienne de Riace Domenico Lucano. Le procès de Carola Rackete capitaine du bateau de sauvetage en mer le *Sea Watch* en 2019, ainsi que d'autres capitaines de vaisseaux de sauvetage comme Pia Klemp, ou l'ONG Open Arms en 2018. Les procès en Grèce contre Seán Binder et Sarah Mardini (2018-2023), volontaires de l'ONG Emergency Response Centre International (ERCI), et d'autres acteurs humanitaires en 2023, pour espionnage, trafics d'être humain et fraude. Url : <https://www.la-croix.com/Monde/Nouvelle-etape-judiciaire-ONG-accusees-collusions-passeurs-migrants-2022-05-21-1201216236>.

11. Voir le rapport de l'ONG PICUM. Url : <https://picum.org/blog/resilience-and-resistance-the-criminalisation-of-solidarity-across-europe/>.

12. Didier Fassin, « Les économies morales revisitées », in *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 64, n° 6, 2009, pp. 1237-1266.

13. Voir Camille Schmoll, *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, 2020.

14. « L'avenir, par définition, n'a point d'image. L'histoire lui donne les moyens d'être pensé. » Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, Paris, Stock, 1931, pp. 6-7. Disponible en ligne sur la librairie virtuelle de l'université Québec à Montréal et l'université du Québec à Chicoutimi. Url : https://classiques.uqam.ca/classiques/Valery_paul/regards_sur_le_monde_actuel/regards_monde_actuel.html.

dans la détermination des rapports d'un homme avec la masse des hommes qu'il ne connaît pas ».

À partir de cette définition du politique comme relation et de l'usage de l'histoire pour penser l'avenir que préconise Valéry, j'invite, dans ce dossier, à mettre en dialogue des contributions scientifiques et littéraires, et des témoignages sur les actions et les situations des acteurs de l'exil, du passage et du refuge ou de l'accueil des exilés en France et ailleurs dans le monde, depuis la Seconde Guerre mondiale. Les contributions proposées à la suite de ce texte introductif éclairent trois périodes de l'histoire : l'exil juif entre 1933 et 1950, l'afflux des réfugiés d'Asie du Sud-Est après 1975 et, enfin, les arrivées d'exilés en Europe depuis 2015. Le dossier croise les analyses d'historiens et de chercheurs en sciences sociales pour porter un regard empirique détaillé sur les trajectoires des exilés et de celles et de ceux qui les accompagnent autour de trois thèmes : le passage ; les dangers, les risques et les violences de l'exil ; le refuge et l'accueil.

Les témoignages et les analyses rassemblés dans ce dossier invitent à repenser comme éminemment politiques les relations qui peuvent se tisser ou pas entre exilé-e-s ou migrants et les personnes avec qui ils et elles interagissent. Ces relations sont parfois structurées, organisées, formalisées, elles sont parfois fragiles et intermittentes. En ce sens, les « petites » histoires concrètes racontées dans ce dossier contribuent à une lecture critique et historique de l'exil, du passage et du refuge par les pratiques discrètes, les rationalités et les émotions des actrices et des acteurs.

Trois histoires et trois géographies de l'exil, du passage et du refuge

Plutôt que de scruter les politiques d'asile ou de contrôle de la mobilité, je propose de centrer le regard sur les pratiques concrètes du passage et du refuge, leurs représentations et les expériences qu'en font et qu'en ont fait les exilé-e-s et ceux et celles qu'ils rencontrent à travers trois espaces géographiques et trois périodes historiques différentes.

À partir de 1933, alors que la répression contre les opposants politiques, les persécutions contre les juifs puis les Tsiganes s'intensifient en Allemagne et, progressivement, dans les territoires conquis par le Reich, ceux-ci peuvent sortir de leur pays de nationalité mais ne sont pas accueillis formellement dans les démocraties occidentales. Ce sont des réseaux sociaux transnationaux et des acteurs civils locaux qui vont permettre l'exfiltration et l'accueil au compte-gouttes des persécutés, souvent dans l'illégalité. Les réseaux et les collectifs européens organisent néanmoins aussi sur le continent le sauvetage des juifs et des autres personnes et groupes persécutés à travers des pratiques articulées à une diversité de croyances, de valeurs, de contextes, mais qui toutes participent à une forme de résistance au génocide et aux crimes de masse¹⁵. Au printemps 1945, l'Europe compte plus de 20 millions de civils dispersés loin de chez eux : près de onze millions de victimes du Reich, et autant d'Allemands dits « ethniques » expulsés des pays d'Europe centrale et orientale. Les puissances alliées et les organisations en charge des

personnes déplacées victimes du nazisme organisent les rapatriements et, plus tard, les réinstallations hors d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie. Toutefois, le passage et l'accueil sont pris en main par différents réseaux, non sans l'accord tacite de certaines autorités. Pour eux, la priorité demeure le départ hors d'Europe des réfugiés, considérés, en ces temps de Guerre froide, comme un facteur d'instabilité.

Dans les années 1970-1980, le Cambodge, le Laos et le Vietnam connaissent un exode massif de leurs populations. Quoique liés par l'histoire partagée de la colonisation française, des guerres coloniales et américaines et de l'effondrement final dans la violence des trois pays en 1975, les exilés d'Asie du Sud-Est ont suivi des routes de l'exil diverses et peu connues. Le terme de « *boat people* » utilisé de manière indistincte n'a, en réalité, concerné que les Vietnamiens. L'accueil en France de ces exilés fuyant des régimes communistes violents dans le contexte de la Guerre froide a été présenté comme exceptionnel, assurant l'application quasi automatique de la convention relative au statut des réfugiés des Nations unies, voire comme un accueil exemplaire, qui a rarement laissé la place aux critiques. Pourtant, les historiens ont montré les mécanismes plus informels de cet exil, les difficultés voire les drames vécus par les exilés, en Asie comme au cours de leurs voyages vers l'Amérique du Nord, l'Australie ou l'Europe. Les recherches ont aussi montré les ambivalences politiques des démocraties occidentales après 1980.

Depuis 2015, en Europe, un tissu associatif et d'institutions locales se forme autour de l'accueil des différentes vagues de réfugiés en provenance du Moyen-Orient, d'Afrique ou d'Ukraine. Dans un contexte où l'Europe consolide depuis 1990 ses frontières extérieures en maintenant la libre circulation au sein de l'espace Schengen, les manifestations privées de solidarité spontanée se heurtent à la loi. Plusieurs aidants d'exilés ont été accusés de soutenir l'immigration illégale et d'être des passeurs. Le passage, l'accueil et le refuge sont en permanence (re)négociés, en fonction des contextes, des moments, des épisodes de politisation de la migration. Le sens politique des actes privés, individuels ou collectifs, change dans le temps et l'espace. Entre les exilés syriens autour de 2015 et ukrainiennes à partir de 2022, les politiques d'asile européennes ont changé, mais les pratiques et les

gestes de l'aide au passage et de l'accueil restent les mêmes. Leur qualification juridique et la façon dont elles sont perçues, en revanche, évoluent. C'est donc bien l'économie morale du passage et de l'accueil qui varie. La versatilité politique des gestes, petits ou grands, de leur signification est non seulement l'objet de réflexion historique, mais aussi des combats politiques et juridiques actuels.

Qui sont celles et ceux qui passent ? Celles et ceux qui aident celles et ceux qui passent ? Ces questions sont liées à la perception différenciée d'exilés considérés comme acceptables, voire désirables, et opposés à des migrants irréguliers souvent vus comme indésirables.

Cette question ouvre sur une autre interrogation plus actuelle : les modalités et les acteurs de l'asile et du refuge ont-ils radicalement changé depuis le début des années 2010 et avec la « crise » de 2015 ? Les normes et les politiques d'asile et d'accueil répondent-elles de manière différente aujourd'hui qu'hier à des situations comparables ?

Décentrer le regard vers les pratiques et les expériences

Le texte d'Hannah Arendt « Nous réfugiés » (1943) offre une autre inspiration pour interpréter les contradictions de nos acceptions des notions d'exilé ou de refuge, nos perceptions des figures de l'exilé ou du réfugié. Alors même que la dichotomie légale et politique entre les réfugiés et les migrants – irréguliers – détermine en théorie les modalités du passage de frontière et de l'accueil des exilés, on constate que son efficacité est limitée pour comprendre les expériences de l'exil. La distinction entre « migrants » économiques réguliers ou irréguliers, d'une part, et réfugiés, d'autre part, semble avoir des présupposés normatifs radicalement différents, cependant, elle n'a eu en réalité qu'un rôle réglementaire, administratif de gestion de flux¹⁶. Alors que nombre de recherches se sont centrées sur la question des statuts et des conditions juridiques de l'asile, on peut même se demander si les politiques migratoires et les politiques d'asile n'ont pas été historiquement substituables. Dans l'histoire apparaissent des solutions en général *ad hoc* et une interprétation souvent contingente des catégories de

15. Jacques Sémelin, Claire Andrieu, Sarah Gensburger (dir.), *La résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

16. Karen Akoka, *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés-migrants*, Paris, La Découverte, 2020.

l'action publique adoptées par les États face à la migration forcée¹⁷. Ce que je peux appeler ici, une « géopolitique discrétionnaire de l'asile » se traduit aussi dans les statistiques publiques et les représentations collectives des « vrais » ou des « faux » réfugiés¹⁸. Ces politiques discrétionnaires de l'exil et de l'accueil des réfugiés ont donné lieu à une taxonomie de plus en plus complexe, à une prolifération des catégories de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), d'organisations régionales comme l'Union africaine (ex-OUA) ou des États nations¹⁹. La figure du réfugié a donné lieu à de nombreux travaux sur la formation de l'exilé comme sujet politique, sujet humanitaire ou objet de politiques publiques. Ces débats ne permettent néanmoins pas totalement, semble-t-il, de rendre compte de manière satisfaisante de l'expérience de l'exil, du passage de frontières et du refuge par les exilés eux-mêmes et ceux qui les accompagnent ou les aident.

Hannah Arendt, exilée elle-même à Paris, Lisbonne, puis New York, a rejeté dans son texte de 1943 l'appellation de « réfugié », au profit de celle de « nouveaux arrivants » ou d'« immigrants ». Ce faisant, elle met à distance l'idée d'agentivité politique des exilés du nazisme, et rappelle leur condition d'objets malheureux et sans ressources devant des forces qui les ont jetés sur les routes en masse²⁰. Elle dépolitise le réfugié pour rappeler que l'exil et le refuge sont, en l'espèce et dans ces circonstances historiques d'exil de masse liées à des politiques racistes de grande ampleur, des conditions et des expériences pragmatiques. À l'instar de la philosophe donc, je propose de considérer le triptyque exil-passage-refuge comme un

ensemble d'expériences qui deviennent *a posteriori* une matière politique davantage qu'une question de statuts et de politiques publiques déterminés *ex ante*. L'exil est donc l'expérience de la fuite et du passage, dans leurs dimensions matérielles et morales. Le refuge est la pratique « nue », dirait Giorgio Agamben, de « trouver refuge », d'être accueilli ou pas, au terme d'un exil-fuite, et non la politique qui octroie un statut de réfugié et garantit des droits à l'accueil. Il convient donc d'interroger conjointement les pratiques et les significations politiques du triptyque exil, passage et refuge.

Exils et exilés, passage et passeurs, refuge et réfugiés, sauveurs et aidants

Formels ou informels, l'exil, le passage et le refuge s'ancrent dans des pratiques : information, logement, nourriture, titre de transport, argent ou travail... Les exilés trouvent une aide matérielle ou immatérielle parfois spontanée, parfois structurée, mais décisive soit pour quitter leur pays d'origine, soit pour entrer dans un pays de passage ou d'accueil. Légal ou illégal, le passage de frontière implique non seulement les États et les organisations gouvernementales ou non gouvernementales, des réseaux transnationaux, mais aussi des individus, des communautés ou des associations qui peuvent être criminalisées ou non en fonction des contextes. Les passeurs sont soit des criminels, soit des « justes » entre les nations. Les exilés et les particuliers, les associations qui permettent l'accueil ou la circulation des personnes se retrouvent prises dans des controverses à la fois discursives et juridiques dont la dimension dramatique, voire mortelle, ne doit pas être

17. Hélène Thiollet, Ferruccio Pastore, Camille Schmoll, « Does the forced voluntary dichotomy really influence migration governance? », in Ettore Recchi, Mirna Safi (dir.), *Handbook of Human Mobility and Migration*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2024, pp. 221-241, <https://doi.org/10.4337/9781839105784.00021> ; Delphine Diaz, *En exil. Les réfugiés en Europe, de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 2021 ; Laura Madokoro, « Seeing migrants, selecting refugees: A historical study of Chinese settlement in Canada and New Zealand », in *Research Paper*, n° 252, UNHCR New Issues in Refugee Research, Genève, UNHCR, 2013, Url : <https://www.unhcr.org/research/working/510a2f799/seeing-migrants-selecting-refugees-historical-study-chinese-settlement.html>.

18. Filip Savatic, Hélène Thiollet, Alice Mesnard, Jean-Noël Senne, Thibaut Jaulion, « Borders start with numbers: How migration data create "fake illegals" », in *International Migration Review*, 9 janvier 2024, Url : <https://doi.org/10.1177/01979183231222169>.

19. Hélène Thiollet, Ferruccio Pastore, Camille Schmoll, *op. cit.*

20. "A refugee used to be a person driven to seek refuge because of some act committed or some political opinion held. Well, it is true we have had to seek refuge; but we committed no acts and most of us never dreamt of having any radical opinion. With us the meaning of the term "refugee" has changed. Now "refugees" are those of us who have been so unfortunate as to arrive in a new country without means and have to be helped by Refugee Committees." Hannah Arendt, « We refugees », in *Menorah Journal*, vol. 31, n° 1, 1943, pp. 69-77. « Un réfugié était une personne qui était poussée à chercher refuge du fait d'un acte commis ou d'une opinion politique revendiquée. Il est vrai que nous avons dû chercher refuge. Mais nous n'avons commis aucun acte et la plupart d'entre nous n'ont jamais rêvé d'avoir quelque opinion radicale que ce soit. Avec nous, la signification du terme "réfugié" a changé. Désormais, "réfugié" désigne ceux d'entre nous qui ont eu la malchance d'arriver dans un pays nouveau sans aucun moyen, et qui ont dû être aidé par des Comités de réfugiés. » (Traduction de l'auteurice).

sous-estimée. Contre les États ou en l'absence de politiques claires ou efficaces des États concernant le passage et l'accueil des exilés, des acteurs privés ou des acteurs publics à une échelle locale ou transnationale – qu'il s'agisse d'agences ou d'entreprises publiques, de municipalités – jouent un rôle central.

Les contributions rassemblées pour le dossier « Exil, passage, refuge » offrent des perspectives complémentaires sur les dynamiques contemporaines de l'exil, du passage, du refuge, du sauvetage et de l'accueil, ancrées dans une analyse critique des pratiques sociales et de l'économie morale qui les sous-tend. Elles donnent à voir et analysent la variété des pratiques et des discours ou des stratégies des actrices et des acteurs de l'exil, de l'aide au passage ou de l'accueil. Ces travaux soulignent la tension constante entre les pratiques locales ou transnationales d'accueil ou de sauvetage et des dispositifs institutionnels de contrôle, souvent ambigus.

Les articles de Joséphine Brive et Anouk Flamant, de Pauline Doyen, Annaëlle Piva et Oriane Sebillotte, et de Dorota Dakowska et de Kaja Skowrońska examinent respectivement les processus d'accueil des Ukrainiens en France, le rôle des intermédiaires sociaux à l'arrivée des migrants à Paris et la réponse sélective de la Pologne à la crise des réfugiés. Ils révèlent ainsi l'existence de structures de solidarité et d'exclusion modulées par des critères politiques et culturels spécifiques. Ils mettent en lumière une économie morale de l'accueil où les acteurs locaux, par des pratiques souvent improvisées, comblent les carences de l'État. Caterina Giusa examine, pour sa part, les campements de migrants tunisiens en 2011 comme des espaces de mobilisation et de participation à la révolution à distance, où solidarité et politisation s'entrelacent, incarnant ainsi une forme de résistance transnationale et un engagement communautaire. Enfin, Giulia Scalettaris analyse la mobilité afghane au sein de l'Union européenne post-2015, exposant la complexité de la gouvernance migratoire européenne qui, par des mécanismes de renvoi et de dispersion, façonne une économie morale inversée où l'immobilité imposée se transforme en mobilité contrainte.

En racontant les passages clandestins et légaux organisés par les États pendant la « drôle de guerre » Marianne Amar montre comment l'illégalité a pu devenir un outil stratégique pour le passage et le refuge des exilés. En examinant les mobilités des réfugiés polonais entre 1939 et 1940, elle met en lumière la tension entre les pratiques de solidarité

transnationale et la méfiance institutionnelle des États, tout en offrant un éclairage historique sur des enjeux contemporains similaires, comme l'instrumentalisation des migrations et la reconfiguration des frontières. Laurent Neury éclaire, quant à lui, les logiques de sauvetage des juifs à la frontière franco-genevoise durant la Seconde Guerre mondiale, une initiative de résistance portée par des villageois et des figures locales religieuses qui révèle l'articulation entre la foi, la solidarité villageoise et une « banalité du bien » face à des lois injustes. Cette étude approfondit l'économie morale du sauvetage en explorant les motivations et les dilemmes de ces acteurs ordinaires, souvent ambivalents dans leurs relations avec l'autorité. Par contraste, Laura Madokoro et Thomas Jourdan analysent la manière dont les récits d'accueil des réfugiés d'Asie du Sud-Est en Occident célèbrent l'humanitarisme, tout en occultant les responsabilités historiques de ces États dans les conflits initiaux, montrant ainsi comment l'accueil peut perpétuer des imaginaires nationaux simplifiés et édifiants. Parallèlement, Clara Lecadet, dans son étude des lettres de réfugiés dans les camps, soulève le paradoxe de l'accueil bureaucratisé qui efface la voix des exilés tout en les maintenant dans des espaces d'attente. L'auteur montre comment ces lettres deviennent des contre-récits, inscrivant une revendication silencieuse de dignité et une économie de résistance dans les interstices de la bureaucratie.

Les travaux sur la période contemporaine et les travaux historiques se répondent, en combinant l'analyse des choix individuels et des déterminants plus (infra)structurels de l'aide à l'exil et de l'accueil, des discours ou des mémoires officielles et occultées de l'exil, du passage et du refuge. Ils éclairent les espaces et sociabilités de l'exil et de l'accueil et décrivent les institutions et les organisations de l'exil et de l'accueil (formelles et informelles, y compris les réseaux). Ils retracent les trajectoires de l'exil à différentes échelles et abordent la violence (systémique), les abus, la mort et les traumatismes individuels et collectifs. Ils reviennent sur les enjeux de justice ou d'injustice et la criminalisation du passage et de l'accueil à travers différents contextes historiques et politiques. Ils contribuent à une lecture renouvelée de l'exil comme lieu de rencontre entre la vulnérabilité des migrants et les résistances de ceux et celles qui défient, par leurs actes, les politiques restrictives et déshumanisantes.

Enfin, les articles font place à l'analyse des discours sur l'exil, le passage et l'accueil, et aux paroles et narrations des exilé-e-s ou descendants

d'exilé.e.s. La romancière Jeanne Truong oppose la distance froide des discours médiatiques et sociologiques sur la migration, les récits héroïques des explorateurs européens, à la contribution romanesque sensible, en montrant comme la fiction comble les vides de l'histoire officielle et rend une dignité narrative aux exilés, souvent invisibilisés. Avec un article qui est à la fois une enquête sur les pratiques de violence frontalière perpétrées par les États, les forces de police, les armées ou les entreprises, et un témoignage *post mortem*, Sarah Bachelier et Cristina Del Biaggio reconstituent les causes de la mort de Blessing Matthew, une migrante nigériane. Elles remettent en question les récits officiels qui naturalisent les risques des passages de frontières et occultent les effets destructeurs des politiques de contrôle, devenant elles-mêmes une sorte de police scientifique (*Border Forensic*) de la

police des frontières. Un texte collectif enfin rend compte d'une enquête menée en ligne auprès d'exilé.e.s ukrainiennes en Europe depuis février 2022 en Pologne, en Allemagne et en France essentiellement. À travers cette enquête, les exilées s'expriment sur leurs trajectoires, sur l'accueil trouvé dans les pays d'installation et sur leurs positions politiques, laissant voir la tension entre les destins individuels, collectifs, et les contextes politiques de l'exil. Cet espace laissé au témoignage sous différentes formes permet d'introduire une réflexion sur les émotions et l'engagement, et leur rôle dans les trajectoires et les politiques de l'exil, du passage et de l'accueil. La transcription et l'analyse des émotions des personnes exilées, des aidants, des chercheuses et chercheurs, des artistes nous permettent d'interroger les formes scientifiques et non scientifiques de restitution de l'expérience de l'exil et de sa politisation. ■